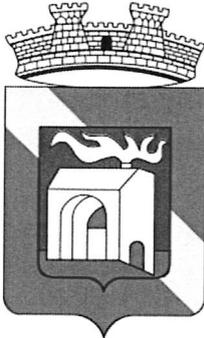


DEPARTEMENT DU VAR



Mairie
de
FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre avril deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23 Quorum : 12 Présents : 14 Suffrages exprimés : 16	<p><u>Présents</u> : ALLAIN Thierry, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CORONADO Juan, DORVAUX Jacques, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas</p> <p><u>Absents excusés</u> : AIPERTI Maryse, DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry</p> <p><u>Pouvoirs</u> : AIPERTI Maryse à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, DARDINIER Virginie à VACHER Nicolas, PABOIS Florie à BRINGANT Gilbert, TOURREL Roger à GAUTIER Pierre, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle</p>
--	--

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;

Vu la délibération n°2023/012 du 11 avril 2023 portant création de deux postes d'adjoints au maire supplémentaires ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir ces postes d'adjoints vacants ;

Une seule liste est déposée.

Nombre votes : 16

À déduire : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 9

La liste déposée ayant obtenu la majorité absolue soit onze voix, ont été proclamés :

- Quatrième adjoint au maire Monsieur Thierry ~~CONSTANT DIT BEAUFILS~~ ;
- Cinquième adjoint au maire Monsieur Jacques DORVAUX.

Le Maire,
Gilbert BRINGANT



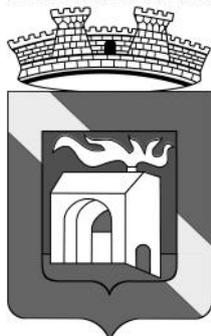
La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le 25/04/2023
- publication le 02/05/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DU VAR

Mairie
de

FORCALQUEIRET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni à la salle Respelido sur convocation légale du quatre avril deux mille vingt-trois adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L2121 9 à L2121 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Gilbert BRINGANT.

Effectif légal : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Suffrages exprimés : 16

Présents : ALLAIN Thierry, BAVAN Dorella, BRIDOUX-GANI Emilie, BRINGANT Gilbert, ~~CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry~~, CORONADO Juan, ~~DORVAUX Jacques~~, LAHERTE Séverine, GARCIA Laetitia, GAUTIER Pierre, MARION Sylvie, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, VACHER Nicolas

Absents excusés : AIPERTI Maryse, DANVY Jacques, DARDINIER Virginie, HARDY Laetitia, JANEY Emilie, PABOIS Florie, PICHON Chadia, TOURREL Roger, VAN GORKUM Valéry

Pouvoirs : ~~AIPERTI Maryse à CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry~~, DARDINIER Virginie à VACHER Nicolas, PABOIS Florie à BRINGANT Gilbert, TOURREL Roger à GAUTIER Pierre, VAN GORKUM Valéry à MOSTACCI Chrystelle

Secrétaire de séance : MOSTACCI Chrystelle

LISTE DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-2, L.2122-10 et L.2122-15 ;

Vu la délibération n°2023/012 du 11 avril 2023 portant création de deux postes d'adjoints au maire supplémentaires ;

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir ces postes d'adjoints vacants ;

Une seule liste est déposée.

Nombre votes : 16

À déduire : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 9

La liste déposée ayant obtenu la majorité absolue soit onze voix, ont été proclamés :

- **Quatrième adjoint au maire Monsieur Thierry CONSTANT DIT BEAUFILS ;**
- **Cinquième adjoint au maire Monsieur Jacques DORVAUX.**

Le Maire,
Gilbert BRINGANT

La secrétaire de séance
Chrystelle MOSTACCI

AR Prefecture

083-218300598-20230411-DEL2023_013-DE
Reçu le 25/04/2023

Séance du **11 AVRIL 2023**
N°2023/013

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en préfecture le
- publication le

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.